



MAIRIE DE TROUY

DOSSIER DE MARIAGE

À déposer au minimum 1 mois et au maximum 3 mois avant la date prévue du mariage, par les deux futurs mariés

La loi n°2013-404 du 17 mai 2013 accordant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été validée par le conseil constitutionnel et promulguée par le Président de la République le samedi 18 mai 2013.

Pour les époux de même sexe, l'ordre des noms est choisi par les futurs époux au moment de la constitution du dossier de mariage et restera toujours le même par la suite pour les actes, le livret de famille...

GENERALITES

- **FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FUTURS EPOUX** : à compléter
- **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent** : bail locatif, quittance de loyer, factures EDF, GDF, facture téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation, attestation ASSEDIC
- **LISTE DES TÉMOINS** : 1 ou 2 témoin(s) majeur(s) pour chacun des futurs époux + une photocopie de leur pièce d'identité (recto verso si besoin).
ATTENTION : LE NOM D'EPOUSE DES TEMOINS NE FIGURE PAS DANS L'ACTE DE MARIAGE.
- **CONTRAT DE MARIAGE** : fournir l'attestation, délivrée par le Notaire, le jour du dépôt du dossier ou au plus tard 8 jours avant la date du mariage.
- **FUTURS EPOUX VEUFS** : extrait d'acte de décès du conjoint.
- **ENFANT DU COUPLE** : copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier.

POUR LES FRANÇAIS

- **EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION COMPLETE OU COPIE INTEGRALE** : datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier, à demander à la mairie du lieu de naissance.
- **FUTURS EPOUX DIVORCES** : l'acte de naissance mentionnant le divorce.
- **COPIE DES PIECES D'IDENTITE DES FUTURS EPOUX** (recto verso si besoin)
- **FRANÇAIS NES A L'ETRANGER** : copie intégrale ou extrait, avec filiation complète, de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois au jour du mariage à demander auprès du Ministère des Affaires Etrangères : **Service Central de l'Etat Civil – 11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES - CEDEX 9** ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr.



MAIRIE DE TROUY

POUR LES ETRANGERS

GENERALITES

- **COPIE INTEGRALE ou EXTRAIT, AVEC FILIATION COMPLETE, DE L'ACTE DE NAISSANCE** datant de **moins de 6 mois** au jour du mariage, à demander à la mairie du lieu de naissance avec selon le cas : -soit le visa ou la légalisation du Consulat ; -soit l'apostille du Ministère des Affaires Etrangères (apposée dans le pays d'origine).
- **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent** : bail locatif, quittance de loyer, factures EDF, GDF, facture téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation, attestation ASSEDIC
- **CARTE DE SEJOUR OU PASSEPORT**
- **TRADUCTION DE L'ACTE DE NAISSANCE** : par un traducteur juré (auprès d'une Cour d'Appel en France) ou le Consulat.
- **CERTIFICAT DE CELIBAT** : daté de moins de 6 mois au jour du mariage, à demander au consulat ou dans la commune du pays d'origine du dernier domicile.
- **CERTIFICAT DE COUTUME** : à demander au Consulat
- **REFUGIES OU APATRIDES** : Copie intégrale ou extrait, avec filiation complète, de l'acte de naissance, datant de **moins de 3 mois** au jour du mariage, comportant : -pour les célibataires : la mention « Néant », -pour les futurs époux divorcés la mention du divorce. Cette copie ou extrait doit être accompagné(e) du certificat de coutume, à demander auprès de

L'OFPRA - 201, rue Carnot – 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS – CEDEX



MAIRIE DE TROUY

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FUTURS EPOUX

A REMETTRE AU BUREAU DE L'ETAT CIVIL

Mariage célébré le

à heure(s) minutes

Préférence Officier de l'Etat Civil (maire ou adjoint) :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Autorisation de publication dans la presse locale

Souhaitez-vous une publication dans la presse locale ? : oui non

Si oui, merci de renseigner la partie ci-dessous

AVIS DE MARIAGE

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms) :

.....
.....

déclarant nous marier à Trouy le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

autorisons, par la présente, la ville de Trouy à transmettre, aux fins de publication dans la presse locale, nos noms et prénoms.

La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Les intéressé(e)s peuvent donc exercer le droit de consultation et de rectification des informations nominatives détenues par la ville de Trouy.

Date :

Signatures :



MAIRIE DE TROUY

Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

NOM :
(en lettres capitales)

Prénoms :
(Tous les prénoms)

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Lieu : | | | |
(Département)

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession (libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) :

Activité de l'établissement : est-il salarié : oui non

Situation matrimoniale :

- Célibataire
- Divorcé(e), depuis le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| de :
- Veuf(ve), depuis le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| de :

Domicilié(e) :
(adresse complète)

|_|_|_|_|_|

Résident(e) (depuis au moins 1 mois) :
(adresse complète)

|_|_|_|_|_|

Fils ou fille* de (Nom et tous les prénoms du père) :

Profession du père : père décédé

Domicile du père :
(adresse complète)

|_|_|_|_|_|

Et de (Nom de jeune fille et tous les prénoms de la mère) :

Profession de la mère : mère décédé(e)

Domicile de la mère :
(adresse complète)

|_|_|_|_|_|

* rayer la mention inutile



MAIRIE DE TROUY

Renseignements communs aux époux

Si enfants en commun :

Produire une copie intégrale de l'acte de naissance de ces enfants.

Si existence d'un livret de famille commun, le présenter à l'Officier de l'Etat Civil.

Nombre d'enfants communs :

Futur domicile conjugal :

(adresse complète)

Contrat de mariage :

Il existe un contrat de mariage ? oui non

Si oui, le contrat de mariage a été signé ou sera signé le :

Chez Maître :

Notaire à :

(adresse complète)

Cérémonie religieuse: oui non

Si oui, lieu de la cérémonie à heure(s)

Echange des alliances en mairie : oui non

Quête :

Acceptez-vous qu'une quête soit organisée à l'issue de la cérémonie ? oui non

Si oui, à qui souhaitez-vous dédier la somme récoltée ?

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Trouy

Ecoles de Trouy

Association Trucienne (à préciser)



MAIRIE DE TROUY

Liste des témoins du mariage

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

TEMOIN(S) DE L'EPOUX :

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :
(adresse complète)

□□□□□

DEUXIÈME TÉMOIN (facultatif)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :
(adresse complète)

□□□□□

TEMOIN(S) DE L'EPOUSE :

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :
(adresse complète)

□□□□□

DEUXIÈME TÉMOIN (facultatif)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :
(adresse complète)

□□□□□



Hôtel de Ville
12 route de la Chapelle
CS 58570
18570 TROUY

AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Photo à envoyer à valerie.georges@ville-trouy.fr (un accusé réception vous sera transmis)

MARIAGE PACS NAISSANCE BAPTEME

Je soussigné,

Mr Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Donnent,

à M. Franck BRETEAU, maire de Trouy, l'autorisation de reproduire ou représenter la photographie et/ou d'inscrire nos noms et prénoms, pour la publication dans :

Le Bulletin Municipal

Photo : Oui Non
Noms et prénoms Oui Non

Les réseaux sociaux Oui Non
(Facebook, Instagram)

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la (ou des) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à notre réputation ou à notre vie privée.

Fait à TROUY

Signatures

Le

